

République Française
Département de la Marne
Arrondissement de
Châlons-en-Champagne

Communauté de Communes de la Moivre à la Coole EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

DU CONSEIL DE COMMUNAUTÉ

SÉANCE DU 15 OCTOBRE 2020

Le 15 octobre 2020 à 20 h 00, le conseil de la Communauté de Communes de la Moivre à la Coole, s'est réuni en séance ordinaire, à la salle des fêtes de Vitry-la-Ville, sous la présidence de M. Pascal VANSANTBERGHE, 1^{er} Vice-Président, en vertu de la convocation faite le 8 octobre 2020.

Nombre de délégués :

- en exercice	44
- présents	38
- représentés ou ayant donné pouvoir	5
- votants	43
- ont voté pour	43
- ont voté contre	0
- se sont abstenus	0

Titulaires présents : Gérard ACOSTA, Michel ADNET, Milène ADNET, Didier APPERT, Jean-Claude ARNOULD, Philippe BIAL, Alexandre BODIN, Alexandre BREMONT, Stéphane CHARNOTET, Carole CHOSROES, Marc DEFORGE, Evelyne DRAN, Françoise DROUIN, Célia DUVAL, Hubert FERRAND, Daniel HERBILLON, Etienne HERISSANT, Michel JACQUET, Maxime JOLY, Raymond LAPIE, Aymeric LOUIS, Jean-Christophe MANGEART, William MATHIEU, Freddy MELLET, André MELLIER, Hélène MOINEAU, Victor OURY, Joël PERARDEL, Maurice PIERRE, Éric PIGNY, Jean-Jacques PILLET, Catherine PUJOL, Jean-Marie ROUSSINON, Alain SIMONET, Murielle STEPHAN, Pascal VANSANTBERGHE, Éric VETU, Noël VOISIN DIT LA CROIX.

Etaient représentés : Anne BRAZE par Milène ADNET (pouvoir), Raphaël LEONE par Alain SIMONET (pouvoir), Céline ROBERT par Audrey RAFFORT (suppléant), Jérôme ROUSSINON par Martine MENISSIER (suppléante), René SCHULLER par Françoise DROUIN (pouvoir).

Absents : Julien VALENTIN (excusé).

DÉLIBÉRATION N° 957-2020

OBJET : Commission Action Sociale

La majorité des membres en exercice étant présente, le conseil peut valablement délibérer.

Le conseil nomme M. Eric PIGNY pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 5211-6, L. 2121-21, L. 2121-22 et L. 5211-1,

Vu la délibération N° 907-2020 du 16 juillet 2020 ;

Vu la délibération N° 930-2020 du 17 septembre 2020 ;

Considérant la nécessité de compléter la liste des membres de la commission Action Sociale,

Considérant la possibilité de décider, à l'unanimité, de ne pas procéder au scrutin secret pour la nomination des membres,

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré :

DÉCIDE de ne pas procéder à une nomination au bulletin secret et de nommer comme membre supplémentaire de la commission Action Sociale la personne suivante :

- Mme Martine MALVAUX LAGILLE.

Extrait certifié conforme,



Julien VALENTIN

JULIEN VALENTIN
2020.10.23 18:01:56 +0200
Ref:20201021_104002_1-2-O
Signature numérique
le Président